

**Le Président de l'Université de La Réunion,**

Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;

Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;

Vu la note de service du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16/12/2025 fixant les postes ouverts au recrutement dans le cadre de la campagne d'emplois pour l'année 2026 ;

Vu la délibération du conseil académique en formation restreinte du 14/04/2026 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement ;

**ARRETE**

**Article 1er :** La commission d'affectation créée en vue de pouvoir le poste de second degré n° 4437, en Economie Gestion (H8013) à l'Institut Universitaire de Technologies (IUT) est constituée des membres dont les noms suivent :

Civilité	Nom	Prénom	Corps	Section CNU ou discipline
M.	DAMOUR	Cédric	MCF	CNU 61
M.	PETIT	Thomas	PR	CNU 65
Mme	ENDELIN-LURCON	Jasmine	PLP	Economie - Gestion
M.	RANDERA	Kader	PLP	Economie - Gestion
Mme	CASSAM	Khadija	PLP	Economie - Gestion
Mme	RICQUEBOURG	Julie	PLP	Economie - Gestion

**Article 2 :** Monsieur Thomas PETIT est nommé président de cette commission.

**Article 3 :** Madame la directrice générale des services de l'université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Denis, le 16 avril 2026

Monsieur le Président de l'université



PR. Jean-François HOARAU